

35630 LES IFFS
République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, 4 SEPTEMBRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Herve de LA VILLEON Maire.

Présents :

Mr DAUGAN Christian, Mr GICQUEL Pierre, Mr GUILLEMER Jean-Pierre, Mme FABRE Stéphanie, Mr André FAURE, Mr MARTIN Yves, Mr GENARD Thierry, Mr JULLIEN Jean-Yves, Mme LOUVEL Emmanuelle, Mme GAURON Nathalie.

Afférents au Conseil Municipal 11 Date de convocation : le 28/08/2015

En exercice 11 Date d'affichage : le 28/08/2015

Qui ont pris part à la délibération 11 Secrétaire de séance : M. A. FAURE.

Approbation du Conseil Municipal du 12 JUIN 2015

Monsieur Le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal, si le compte rendu qui vient d'être lu donne lieu à des remarques. Aucune observation N'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Objet / Situation du Café Restaurant Saint-Fiacre.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des derniers courriers échangés entre Madame LOISEAU et lui. La résiliation du bail a été demandée par Madame LOISEAU pour un départ définitif au 31 août 2015 avec état des lieux à 10 heures. Monsieur Le Maire confirme par écrit recommandé. Comme il n'y avait personne le 31 août, Monsieur Le Maire a commandité un huissier de justice pour faire le nécessaire pour les retrouver et récupérer les clefs.

Les membres du Conseil Municipal **PRENNENT** acte de ces démarches.

Objet / Etat d'avancement travaux église

La commission « Travaux église » s'est réunie le mardi 1^{er} septembre 2015 afin d'étudier les trois propositions d'architectes.

- 1- Le dossier AMIOT de ANDOUILLE NEUVILLE n'a pas convaincu : pas de perspectives, pas de détails, rétributions floues etc...Le montant des travaux est estimé à 200 000 €HT pour taux de rémunération de 11,50 %.
- 2- Le dossier WEETS de SAINT-CLOUD plus approfondi a retenu l'attention de la commission avec un budget estimatif à 216 000 €HT pour un taux de rétribution de 10% soit 7,1 % pour l'architecte et 2,9 % pour un bureau Economiste.
- 3- Le dossier BAIZEAU de RENNES a estimé le montant des travaux à 300 000 € HT avec une rétribution de 7,2 % pour 2 architectes et 2,1 % pour un bureau économiste soit un total de 9,3%. A noter que le cabinet BAIZEAU a incorporé en plus un bureau d'études structures en amont pour 1,3 % alors que les 2 autres architectes laissent a priori cette étude et son coût à l'entreprise Gros Oeuvre .

Le montant estimé à 30 000 € HT a du mal à passer, à être compris et accepté. Néanmoins, la commission émet un avis favorable pour la proposition BAIZEAU.

Au Conseil, Monsieur le Maire présente le travail de la commission. Il faut noter la même incompréhension pour le montant estimé à 30 000 € HT du cabinet BAIZEAU.

Après discussions, questions-réponses, la proposition BAIZEAU est retenue à l'unanimité.

Le Conseil **CHARGE** Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour la suite du dossier.

Objet / Motion Maintien de la gendarmerie de BECHEREL

Monsieur Le Maire lit le courrier de Madame Le Maire de BECHEREL, nous faisant part de la motion en faveur du maintien de la gendarmerie à BECHEREL.

La position des élus est unanime en faveur du maintien de la gendarmerie à BECHEREL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **PARTAGE** la volonté de maintenir des services publics de proximité, facilement accessibles par tous.
- **DEMANDE** l'abandon de la décision de fermeture de la brigade de gendarmerie de BECHEREL.
- **CONSIDERE** que la Gendarmerie de BECHEREL constitue un service indispensable pour la sécurité de la population.

Objet / Décision modificative Budget Assainissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé la réalisation du transfert de crédit au budget Assainissement suivant :

- 002 Solde Exécution Fonct reporté : - 300 €
- 011 Charges à caractères Générales : +300 €
 - 6063 Fourniture entretien : +150 €
 - 618 Divers : +150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ce transfert de crédit proposé ci-dessus.

Objet / Communauté de Communes du Pays de Bécherel : Régularisation Facture.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la préparation de la dissolution et l'apurement des comptes fin 2013 de la Communauté de Communes du pays de Bécherel, il a été constaté un double paiement au nom de ROUYER Jean Marie concernant la facturation d'un apéritif lié à l'inauguration de la Maison du Livre. Le titre N°365/2013 du 09/10/2013 pour demander le reversement à Monsieur ROUYER.

Suite à diverses procédures de poursuites du débiteur ne pouvant aboutir pour dépassement des délais ce titre d'un montant de 3500 € doit être annulé par les 10 communes et un mandat du montant répartie entre celles-ci suivant les critères retenus par l'ex Communauté de Communes du pays de Bécherel soit 112.48 € pour la commune doit être établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'annulation du titre N°365/2013 et **MANDATE** la somme de 112.48 € au compte 673 en section fonctionnement.

Objet / Approbation Rapport d'activité 2014 Sage Rance Frémur.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de la réception du rapport d'activité 2014 de Sage Rance Frémur.

Après avoir lu ce rapport et en avoir apporté des explications complémentaires, Monsieur Le Maire propose d'accepter ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents le rapport d'activité Sage Rance Frémur.

Objet / Enquête Publique du 7 septembre au 9 octobre concernant un parc éolien situé sur les communes de DINGE et de TINTENIAC.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'un avis d'enquête publique du **7 septembre au 9 octobre 2015 inclus** concernant une demande d'autorisation unique présentée par Monsieur le Directeur de la Société VSB ENERGIES NOUVELLES (Agence Ouest) pour un parc éolien situé sur les communes de DINGE et de TINTENIAC.

La demande fera ultérieurement l'objet d'une décision, le Conseil Municipal devra émettre son avis.

Objet / Participation de Fonctionnement Ecole Publique « La Chapelle Chaussée ».

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation pour l'année 2015 aux frais scolaires pour les enfants scolarisés à l'école Publique de la Commune de La CHAPELLE CHAUSSEE.

- Prix par élèves de maternelle : 1202 € soit 4 enfants : 4808 €
- Prix par élèves de primaire : 460 € soit 8 enfants : 3680 €

Soit un **Total** de **8488 €**
(imputation à l'article 657341)

Objet / Lutte contre le « Frelon Asiatique».

Monsieur Le Maire lit un courrier de la FGDON 35 nous informant que la Communauté de Communes Bretagne Romantique a décidé de ne pas financer les frais de destruction de nids de frelons asiatiques sur son territoire et nous demande notre position sur la prise en charge de ces coûts.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Bretagne Romantique a sélectionné deux prestataires référencés par la FGDON 35 pour effectuer la destruction des nids à savoir FARAGO et EMERAUDE DESINSECTISATION.

Monsieur le Maire rappelle que le référent « Frelon asiatique » de la commune est Monsieur Jean-Yves JULLIEN. Une formation gratuite lui est attribuée par la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** d'octroyer un forfait de 40 € par intervention sur présentation de facture acquittée.

Objet / Questions Diverses.

- Permis de construire CLUNY : Bon pour signature
- Rappel pour la Journée du Patrimoine le : 20 septembre
- Rappel pour le Vétathlon des 3 clochers le : 27 septembre
- Mme Evelyne BUSNEL a été retenue par la Préfecture pour représenter l'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales.
- Rappel pour l'opération « Gilet jaune » sous la responsabilité de M. Th GENARD.

Prochain Conseil Municipal le :

- **Vendredi 25 SEPTEMBRE 2015 à 20 H à la Mairie.**

Le Maire,
H.de LAVILLEON.